

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 17 DEC. 2025

Et publication ou notification le :

17 DEC. 2025

L'an 2025, le 8 décembre à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 3 décembre 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusés : M. CROCHET Jean (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), MMES BALANGER Laurence, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha.

A été nommée secrétaire : Mme Nadège BOUTET

2025_12_03 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : Marché voirie 2025-2028 – Convention de mise à disposition des services Ingénierie et Marchés Publics pour le projet pluriannuel de travaux de voirie

Nous avons sollicité l'assistance du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération afin de nous accompagner pour le renouvellement du marché public de travaux de voirie (2025-2028) par le biais d'une mission de maîtrise d'œuvre comprenant :

Année N :

- Mission 1 - Études préliminaires
- Mission 2 – Études d'avant-projet
- Mission 3 – Études de projet
- Mission 4 – Assistance à la passation des contrats de travaux
- Mission 5 – Visa études d'exécution et de synthèse (VISA)
- Mission 6 – Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
- Mission 7 – Ordonnancement et planification de chantier (OPC)
- Mission 8 – Assistance aux opérations de réception (AOR)

Année N+1 :

- Mission 1 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
- Mission 2 – Ordonnancement et planification de chantier (OPC)
- Mission 3 – Assistance aux opérations de réception (AOR)

Année N+2 :

- Mission 1 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
- Mission 2 – Ordonnancement et planification de chantier (OPC)
- Mission 3 – Assistance aux opérations de réception (AOR)

Année N+3 :

- Mission 1 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
- Mission 2 – Ordonnancement et planification de chantier (OPC)
- Mission 3 – Assistance aux opérations de réception (AOR)

Le montant forfaitaire de la prestation est de :

- 3 800 € pour l'année N
- 2 000 € pour l'année N+1
- 2 000 € pour l'année N+2
- 2 000 € pour l'année N+3

Soit un total de 9 800 €.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte la convention de mise à disposition des services Ingénierie et Marchés Publics pour le projet pluriannuel des travaux de voirie de 2025 à 2028,
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17 DEC. 2025

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Nadège BOUTET

A handwritten signature, likely of Nadège Boutet, is written over the printed name.